



COMMUNE DE MEGEVETTE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017**

AFFICHE le 4 Décembre 2017- N° D'ORDRE : 39/2017

Nombre de
conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre, le conseil municipal de la commune de Megevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 13 novembre 2017

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, BERGOEN Gérard, CORBET Franck, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, GAMBARINI Julien, MANGIER Lionel, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : PASQUIER Suzy, ayant donné procuration à BEL Chantal et MOLLIAT Jean- Baptiste, ayant donné procuration à BERGOEN Gérard.

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

ORDRE DU JOUR

1. COMPTABILITE : décisions modificatives – dépenses d'investissement 2018 : crédits autorisés
2. DEMANDE DE SUBVENTION
3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018
4. TARIFS PUBLICS 2018
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour, la décision suivante :

8. VENTE mazot à enlever au lieudit « La Place »

**INFORMATIONS SUR DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

* VEDIF : « illuminations » :

➤ devis accepté le 31/10/2017 2 270,98 €

* DAUPHINE POIDS LOURDS : « chaînes UNIMOG » :

➤ devis accepté le 15/11/2017 1 289,08 €

**1. COMPTABILITE : DÉCISIONS MODIFICATIVES – DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT 2018 : CRÉDITS AUTORISÉS**

D56_2017

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE/VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET
PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'alimenter les comptes suivants du budget général, à savoir :

- 739211 : attribution de compensation CC4R
- 002 : excédent antérieur reporté en fonctionnement (dissolution du budget « réémetteur TV »
- 165 : remboursement de cautions (départ locataires)

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 13 voix pour :*

- AUTORISE les virements de crédits ci-après:

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses/Recettes Fonctionnement/Investissement	ARTICLES	MONTANTS
DF	739211	+ 4 280
DF	022	- 4280
RF	002	+ 40,37
DF	60612	- 40,37
DI	165	+ 800,00
DI	020	- 800,00

D57_2017

OBJET : COMPTABILITE – DEPENSES D’INVESTISSEMENT 2018 – CREDITS

AUTORISES

Monsieur le Maire :

- explique au conseil que certaines dépenses doivent être mandatées avant le vote du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement de la commune dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d’investissement des budgets de l’exercice 2017, à savoir :

1. BUDGET GENERAL :

- **Chapitre 20 : 73 000 €/4 = 18 250,00 €**
- **Chapitre 21 : 197 500 €/4 = 49 375,00 €**
- **Chapitre 23 : 159 000 €/4 = 39 750,00 €**

2. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

- **Chapitre 21 : 113 312,27 €/4 = 28 328,07 €**
- **Chapitre 23 : 439 100,00 €/4 = 109 775,00 €**

2. DEMANDE DE SUBVENTION

D58_2017

OBJET : ALFAA – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire :

- donne lecture au conseil d’une demande de subvention de l’Association Lutte contre la Faim dans l’Agglomération Annemassienne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 2 voix pour, 8 contre et 3 abstentions, :

- décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

D59_2017

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que, conformément au décret n°2017-732 du 3 mai 2017 modifiant l’annexe au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Compte tenu du territoire de la commune et pour assurer la collecte des informations, il y a lieu de procéder au recrutement d’un agent recenseur.

Il y a lieu également d’arrêter les modalités de sa rémunération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recruter d'un agent recenseur pour effectuer le recensement de la population 2018.
- DECIDE de verser une rémunération forfaitaire brute de 1 900 € à cet agent recenseur.
- CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir et l'AUTORISE à signer tout document s'y référant.

4. TARIFS PUBLICS 2018

D60_2017

OBJET : TARIFS PUBLICS 2018

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs publics de l'année 2018 et ceux des gîtes ruraux au 1^{er} octobre 2018 (parution catalogue été 2019)

A/ Concession Cimetière Communal

70 €/m² (concession trentenaire)

Tarifs Cases Columbarium

Durée	Montant
15 années	450 €
30 années	900 €

B/ Heure de Déneigement

80 € de l'heure

C/ Tarifs Gîtes Ruraux

Au 1^{er} Octobre 2018 (parution catalogue été 2019)

TARIFS DE LOCATION	APPARTEMENTS		
	Soldanelle Edelweiss 4 personnes	Rhododendron Frenay 5 personnes	Jotty Miribel 7 personnes
FEVRIER Semaine	340.00 €	370.00 €	430.00 €
PAQUES Semaine	150.00 €	170.00 €	190.00 €
JUILLET-AOÛT Semaine	250.00 €	280.00 €	320.00 €
Quinzaine	450.00 €	480.00 €	520.00 €
3 semaines	600.00 €	650.00 €	700.00 €
NOEL Semaine	250.00 €	280.00 €	320.00 €
Quinzaine	400.00 €	450.00 €	500.00 €
HORS SAISON Semaine	150.00 €	170.00 €	190.00 €
Nuitée	55.00 €	60.00 €	70.00 €
WEEK-END Eté	70.00 €	80.00 €	110.00 €
Hiver	90.00 €	100.00 €	120.00 €
Nuit supplémentaire	20.00 €	30.00 €	40.00 €

Tarif hebdomadaire hors charges

Week-end : 2 nuits en hors saison, tarifs toutes charges comprises.

D/ Tarifs de location des différentes salles

Salle des Fêtes		Matériel + cuisine
Contribuables de la Commune de MEGEVETTE	150 € 200 € (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	60 €
Personnes extérieures	250 € 300 € (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	60 €
Associations communales	GRATUITE	GRATUITS
<i>A fournir pour toute manifestation UNE CAUTION DE 300 € et L'ATTESTATION D'ASSURANCE (pour tout occupant)</i>		
Salle du Foyer de Fond		
	ÉTÉ du 1 ^{er} mai au 30 septembre	HIVER Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Contribuables de la Commune de MEGEVETTE	60 €	80 €
Personnes extérieures	80 €	100 €
Associations communales	GRATUITE	
<i>A fournir pour toute manifestation UNE CAUTION DE 300 € et L'ATTESTATION D'ASSURANCE (pour tout occupant)</i>		

E) Tarifs de l'eau année 2017 (facturé en 2018)

Tarification suivante pour la consommation d'eau de l'année 2017, qui sera facturée en 2018, à savoir :

Prix de l'eau de 0 à 120 m3	1.30 €
Prix de l'eau au-delà de 120 m3	1.00 €
Abonnement	45.00 €
Prix de l'eau assainie	2.70 €
Location de Compteurs diamètre 15	10.00 €
Location de Compteurs diamètre 25	24.50 €
Location de Compteurs diamètre 30	33.00 €
Location de Compteurs diamètre 40	38.00 €
Droit de branchement	165.00 €
Changement de compteurs gelés	Prix catalogue + 3 %
Travaux sur branchement	Prix catalogue + 3 %
Prix de l'heure pour intervention sur le réseau d'eau	42.00 €

Les modalités suivantes de facturation restent inchangées :

- le montant total, d'après les consommations relevées aux compteurs, sera facturé aux propriétaires sur la commune, qu'ils soient en résidences principales ou en résidences secondaires ;
- pour les logements collectifs (HLM Mont Blanc, Halpades) étant équipés de compteurs individuels, la redevance sera facturée au titulaire de l'abonnement ;
- lors d'une cession, la totalité sera facturée à l'ancien propriétaire ; à sa charge de recouvrer la partie due par l'acquéreur ;
- cette redevance pour les logements appartenant à la commune peut être facturée au mois, en raison des dates d'arrivée et de départ des locataires connues en mairie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la facturation de l'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide ces nouveaux tarifs pour l'année 2018 et au 1^{er} octobre 2018 pour les gîtes ruraux.

F) redevance annuelle d'assainissement non collectif

Facturation directement aux propriétaires :

Contrôle avant travaux	202.20 € TTC
Contrôle après travaux	102.10 € TTC
Contrôle avant vente	152.70 € TTC
Contrôle avant travaux CU	38.30 € TTC
Avis sans déplacement (CU, DT, Vente, etc)	38.30 € TTC
Contrôle Lotissements	202.20 € TTC
Contrôle avant réhabilitation	202.20 € TTC
CONTROLE GLOBAL ci-dessous AVEC ETUDE EXISTANTE	406.40 € TTC
Visite de terrain avant délivrance du PC	102.10 € TTC
Instruction du dossier et validation	202.20 € TTC
Contrôle après travaux	102.10 € TTC
CONTROLE GLOBAL ci-dessous SANS ETUDE EXISTANTE	306.30 € TTC
Visite de terrain avant délivrance du PC	102.10 € TTC
Instruction du dossier et validation	102.10 € TTC
Contrôle après travaux	102.10 € TTC

Le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif et le contrôle des installations existantes restent confiés à la SARL NICOT CONTRÔLE.

G) service public d'assainissement collectif :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, sa décision n°D39_2016 du 19 mai 2016 :

- APPROUVANT le règlement d'Assainissement Collectif établi par la SARL NICOT Contrôle. *Ce règlement étant applicable depuis le 1^{er} Juillet 2016.*
- DECIDANT de facturer directement au propriétaire les frais relatifs au contrôle des branchements au réseau public d'assainissement collectif. Son montant est fixé, à partir de l'année 2016, à **95,00 € T.T.C** *Ce tarif étant applicable depuis le 1^{er} Juillet 2016.*
- DECIDANT de confier à la Sarl NICOT Contrôle le contrôle des branchements au réseau public d'assainissement collectif.
- AUTORISANT Monsieur le Maire à signer avec la Sarl NICOT Contrôle les conventions ou devis nécessaires.

Tarif inchangé pour 2018.

H) location du studio meublé de l'auberge communale :

Monsieur le Maire :

- fait part aux membres du conseil municipal de la souscription d'un contrat d'électricité entre le commune et DIRECT ENERGIE pour le studio meublé de l'auberge communale loué ponctuellement, factures à la charge de la commune.
- Il propose à l'assemblée de modifier le prix de la location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, fixe le montant du loyer du studio de l'auberge, à 300 € mensuel charges comprises, hormis les kVA d'électricité consommés qui seront refacturés, au tarif en vigueur, aux locataires du studio, lors de l'état des lieux de sortie de cet appartement, à compter du 1^{er} janvier 2018.

5. DEVIS

SARL CARME : devis d'électricité « extension garage communal »

- Devis accepté d'un montant de 4 251.73 € TTC

6. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
PC17C 0007	27/09/2017	M. GRIVAZ Sébastien	La Culaz D 1761 et 1762	Construction d'une maison Demande de pièces complémentaires le 12 Octobre 2017		
PC17C 0008	29/09/2017	M. DESWAEME Thierry	759, Route de la vallée du Risse D 1446 et 3119	Garage et abri de jardin (avis défavorable du Département et de la DDT)		15/11/2017
PC 17C 0009	04/11/2017	Mme Leïla BOREL	1001, Route des Fornets Les fourches C 196	Construction d'une maison Demande de pièces complémentaires le 17 novembre 2017		
PC17C 0010	04/11/2017	Mmes BOREL-FREITAS	1001, Route des Fornets Les fourches C 196	Construction d'une maison Demande de pièces complémentaires le 17 novembre 2017		
PC17C 0011	22/11/2017	M. PERRET Florian	Dorjon Sud A 644	Construction d'une maison		
DP17C 0016	16/09/2017	M.GUILLOT Patrick	349, Route de la Bray C 1966 et 1530	Reconstruction d'un chalet Demande de pièces complémentaires le 3 Octobre 2017	15/11/2017	
DP17C 0017	22/11/2017	M.RAMSEIER Willy	1121, route du château 2065	Balcon + porte fenêtre		
CU (b) 17C0033	03/11/2017	M. CORBET Franck	273, Route de la chapelle D 3178	Construction d'une habitation		

8. VENTE MAZOT À ENLEVER AU LIEUDIT « LA PLACE »

D61_2017

OBJET : VENTE MAZOT A ENLEVER AU LIEUDIT « LA PLACE »

Monsieur le Maire :

- fait part aux membres du conseil municipal d'une proposition d'achat du mazot d'une superficie de 12 m², situé au lieudit La Place, Section C n°0067 (nouveau 2362) d'un montant de 2 500 €.
- demande à l'assemblée de se prononcer.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 13 voix pour,*

- DECIDE de vendre ledit mazot cité ci-dessus, à enlever, au prix de 2 500 €.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document s'y référant et d'accomplir toutes démarches nécessaires à cette vente.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 décembre 2017 à 19 heures 30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Séance levée à 21heures 30